

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026.

Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Maëlys BARBIER.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Etienne ROCAUD (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE).

Absent : Emmanuel MONVOISIN.

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2026-032 du 30 mars 2026), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

-Devis de 1 302,00 € HT (Tiers : Claude GAILLARD SARL), travaux aménagements extérieurs, arrachage arbustes et bâches- rue la Lande des Bois.

-Devis de 3 149,27 € HT (Tiers : Claude GAILLARD SARL), travaux aménagements extérieurs, arrachage arbustes, devant église.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 30 mars 2026 : à l'unanimité.

2026-039 : Commune : compte financier unique 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 de la commune pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire expose que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce document, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Les résultats du compte financier unique pour l'année 2025 sont les suivants :

| | Dépenses | | Recettes | | Résultat de l'exercice |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| | Prévisions | Réalisations | Prévisions | Réalisations | |
| Investissement | 683 563,28 € | 472 436,89 € | 683 563,28 € | 377 704,24 € | - 94 732,65 € |
| Fonctionnement | 1 261 115,37 € | 1 170 180,27 € | 1 261 115,37 € | 1 240 378,88 € | 70 198,61 € |
| TOTAL | 1 944 678,65 € | 1 642 617,16 € | 1 944 678,65 € | 1 618 083,12 € | - 24 534,04 € |

| | Résultat à la clôture de l'exercice 2024 | Part affectée à l'investissement : Exercice 2025 | Résultat de l'exercice 2025 | Transfert ou intégration de résultat opération d'ordre budgétaire non par | Résultat de clôture de l'exercice 2025 |
|----------------|--|--|-----------------------------|---|--|
| Investissement | 207 195,24 € | | -94 732,65 € | 4 884,06 € | 117 346,65 € |
| Fonctionnement | 111 255,33 € | 111 255,33 € | 70 198,61 € | 38 275,41 € | 108 474,02 € |
| TOTAL | 318 450,57 € | 111 255,33 € | -24 534,04 € | 43 159,47 € | 225 820,67 € |

| Section d'investissement : restes à réaliser | |
|--|----------------|
| Dépenses | 132 093,58 € |
| Recettes | 30 000,00 € |
| Résultat | - 102 093,58 € |

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 de la commune pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Après présentation des chiffres, Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Sophie BLEJEAN, 1^{ère} Adjointe, met au vote le compte financier unique 2025 de la commune (vote à main levée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025 de la commune.

2026-040 : Commune : affectation de résultat.

Après présentation et vote du compte financier unique 2025 de la commune, il est demandé au conseil municipal d'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2026 la somme de 108 474,02 € (excédent de fonctionnement 2025).

L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 117 346,65 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2026 la somme de 108 474,02 € (excédent de fonctionnement 2025).
L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 117 346,65 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2026 la somme de 108 474,02 € (excédent de fonctionnement 2025).
L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 117 346,65 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2026.

2026-041 : Commune : budget supplémentaire 2026.

Le budget primitif de la commune a été voté lors du conseil municipal du 03 mars dernier, sans intégration des résultats 2025 pour les montants suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 180 330,00 €

Recettes : 1 180 330,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 038 298,22 €

Recettes : 1 038 298,22 €

Il est nécessaire de voter un budget supplémentaire afin de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose d'intégrer les résultats du compte financier unique 2025 sans modifier le montant total de la section d'investissement. Les nouvelles écritures comptables à intégrer sont donc les suivantes :

| Investissement : recettes | Montant |
|---|----------------|
| Solde d'exécution reporté au 001 (Report excédent investissement 2025) | 117 346,65 € |
| Affection au compte 1068 (Report excédent fonctionnement 2025) | 108 474,02 € |
| Emprunts à l'article 1641- chapitre 16 | - 225 820,67 € |
| TOTAL | 0,00 € |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- De voter le budget supplémentaire 2026.

2026-042 : Droit à la formation : frais engagés par les élus : prise en charge.

Vu les articles L.2123-18, L.2123-18-1 et L.2123-12 du code général des collectivités locales (CGCT),

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Conformément à l'article L. 2123-18-1 du code général des collectivités locales (CGCT), les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils/elles représentent la commune, hors du territoire communal.

Dans ces cas, les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais réellement engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire et de présentation de justificatifs des frais.

Les frais concernés sont les suivants :

- Frais de repas : jusqu'à 17,50 € le repas.
- Frais de déplacement (utilisation du véhicule personnel) : remboursement dans le cadre des indemnités kilométriques :

| Catégorie (puissance fiscale du véhicule personnel utilisé) | Jusqu'à 2000 km | De 2001 à 10 000 km | Après 10 000 km |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|
| Véhicule de 5 CV et moins | 0,32 € | 0,40 € | 0,23 € |
| Véhicule de 6 à 7 CV | 0,41 € | 0,51 € | 0,30 € |
| Véhicule de 8 CV et plus | 0,45 € | 0,55 € | 0,32 € |

- Frais de transport : L'utilisation du train au tarif économique 2^{ème} classe est le mode de transport à privilégier.
- Autres frais :
 - De transport collectif (tramway, bus, métro, covoiturage...) engagés par les élus au départ ou au retour du déplacement entre la résidence administrative et la gare, ainsi que ceux exposés au cours du déplacement ;
 - D'utilisation d'un véhicule personnel, d'un taxi ou tout autre mode de transport entre la résidence administrative et la gare, ainsi qu'au cours du déplacement, en cas d'absence de transport en commun, ou lorsque l'intérêt de la collectivité le justifie ;
 - De péage autoroutier, ou de frais de parc de stationnement en cas d'utilisation du véhicule personnel et lorsque les élus s'inscrivent dans le cadre des indemnités kilométriques.

- Déplacements dans le cadre du droit à la formation des élus : le code général des collectivités locales reconnaît aux élus locaux, dans son article L. 2123-12, le droit à la formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R 2123-12 à R 2123-22 de ce même code. Les frais de formation (droits d'inscription, hébergement, déplacement) constituent une dépense obligatoire pour la commune, sachant que la prise en charge par la collectivité ne s'applique que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministère de l'Intérieur, conformément aux articles L 2123-16 et L 1221-1 du CGCT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la proposition de prise en charge des frais engagés par les élus pendant ce mandat.

2026-043 : Eglise : travaux de rejointoiment de clochetons : proposition : autorisation signature.

Rapporteur : Pierre-Ellin SILVESTRE

Des infiltrations d'eau au niveau des 4 clochetons de l'église ont été décelées. Les joints se détériorent et finissent par tomber sur la chaussée. Afin de préserver le bâti et pour des raisons de sécurité, des travaux doivent être entrepris dans les meilleurs délais.

L'entreprise Macé Entreprises en charge de la maintenance des cloches a transmis une proposition pour des travaux de rejointoiment des 4 clochetons d'un montant de 19 717,93 € HT (23 661,52 € TTC).

Après avis favorable de la commission voirie aménagement bâtiment environnement réunie le 08 avril dernier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce devis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la proposition de l'entreprise Macé Entreprises pour des travaux de rejointoiment des 4 clochetons d'un montant de 19 717,93 € HT (23 661,52 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

2026-044 : Lancement du dispositif « Argent de poche » : année 2026

Rapporteur : Julien BLANCHET

Il est proposé de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2026.

Il consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, encadrée et indemnisée.

Une mission se répartit de la manière suivante :

- 3h00 pour la réalisation d'un chantier rémunéré sur la base de 5 € de l'heure, soit 15 € la mission.
- 0h30 de pause.
- soit une durée totale de mission de 3h30.

Chaque jeune peut réaliser 5 missions au maximum pour chaque période de vacances. Il est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2026.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2026.

Monsieur le Maire informe :

- Gendarmerie Nationale : bilan 2025 des interventions sur la commune :

Sécurité Routière :14 (2024 : 19)

-dont infractions stupéfiants alcool : 2 (2024 : 7)

Intervention : 53 (2024 : 47)

-dont différends violences intrafamiliales : 14 (2024 : 5)

-dont accidents de circulation routière : 3 (2024 :4)

-dont tapages : 0 (2024 :1)

-dont divagations : 1 (2024 :1)

-dont ivresses publique et manifestes : 3 (2024 : 3)

Délinquance - atteintes volontaires à l'intégralité physique : 13 (2024 :11)

Délinquance – atteintes aux biens : 14 (2024 : 15)

-dont cambriolages : 5 (2024 : 7)

-dont vols liés aux véhicules : 6 (2024 : 4)

Délinquance - destruction et dégradations : 2 (2024 : 2)

-dont dépôt d'ordures ou déchets : 0 (2024 : 0)

Un point est soulevé sur les pneus usagés non récupérés en déchèterie. Se renseigner auprès du Smictom Centre Ouest s'il existe un programme de collecte dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Madame Sophie BLEJEAN informe :

- Brocéliande Communauté : bureau communautaire de ce lundi 20 avril: il a été évoqué l'organisation du séminaire d'information à destination de tous les élus du territoire afin de disposer d'outils pratiques pour exercer efficacement leur mandat et de vivre un temps de cohésion et de partage (pour information : 64^o de nouveaux élus sur le territoire).

Déroulé de cette formation :

Date et lieu : lundi 22 juin prochain à Monterfil-salle de la Bétangeais.

Horaires : 18H00-22H15 avec une pause repas de 30 minutes entre 2 thématiques.

Contenus : 4 thématiques

-Paysage institutionnel local et partage de compétence (organisation territoriale, répartition des compétences, gouvernance, pacte de gouvernance).

-Statut de l'élu (droits des élus, obligations, statut de l'élu).

-Posture de l'élu (posture de l'élu, de l'élu employeur, de l'élu avec la population).

-Comment coconstruire notre futur projet de territoire ? (le document socle politique communautaire, qui doit y être associé ? les ressources pour sa mise en œuvre, zoom sur le projet de territoire).

Brocéliande Communauté prévoit également d'autres formations sur les thématiques suivantes :

-Urbanisme : s'initier à l'urbanisme/ méthodes et outils pour mener son projet d'urbanisme.

-Plantons le décor (découverte de l'environnement territorial, déontologie et conflits d'intérêts, posture de l'élu et relations élu /agents, statut de l'élu).

-Comprendre les clés du pacte financier et fiscal, formation destinée aux élus communautaires.

Monsieur Sébastien RAOULT informe :

- Site Internet de la commune : l'infographiste travaille actuellement, avec Monsieur Emmanuel MONVOISIN, sur la création de deux liens :
 - calendrier partagé pour les associations.
 - pré-réservations des salles communales (le versement des acomptes et la signature du contrat se feront toujours à l'accueil de la mairie).
- Rencontre ce mardi 21 avril avec la directrice de l'association Prévention Routière Ille-et-Vilaine.
- Cérémonie du 8 mai à 11 heures : présence d'une délégation d'élèves officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan. La gerbe de fleurs sera portée par une élue : Maëlys BARBIER.
- Festival lumière au cinéma l'Herminie, le 25 et le 26 avril 2026, en présence du comédien Marc Barbé.

Madame Emilie THAUNAY informe :

- Tout commence au Printemps-week-end du 18-19 avril : le conseil municipal des jeunes a participé à cet événement avec l'activité des jeux en bois.
Il s'est également rendu à l'EHPAD ce lundi après-midi 20 avril pour un moment de convivialité avec les résidents (activité belote et atelier cuisine).

Monsieur Pierre-Ellin SILVESTRE informe :

- Point de situation sur l'état du pont de la Botherais : ce pont est impraticable. Un devis a été fait auprès de l'entreprise COLIN Charpentes pour la construction d'une nouvelle structure moins importante (passerelle). Le démontage et le support restent à la charge de la commune.
Suite à une visite sur site, il a été constaté que le support actuel (mur en pierre et poutres) est fortement endommagé, craignant un effondrement lors du démontage du pont actuel.
Une demande d'avis va être faite auprès de l'entreprise COLIN Charpentes ainsi qu'une prise de contact auprès d'une entreprise de maçonnerie.
L'Eau du Bassin Rennais va être sollicité pour un avis technique et une demande de participation financière.

Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :

- Tout commence au Printemps-week-end festif autour du projet de Tiers-Lieu du 18-19 avril : week-end agréable et très ensoleillé. L'atelier SOCI.E qui a accompagné le comité des ambassadeurs dans cet événement est très satisfait de ce week-end d'animations. La population, de tout âge, était bien présente et contente de la présentation du projet.
De bons voyants pour cette première, il va falloir continuer à s'emparer de cette dynamique et faire vivre ce lieu en attendant l'ouverture du Tiers-Lieu.
Une date va être fixée courant mai avec les élus de la commission vie économique, touristique et culturelle et le comité des ambassadeurs pour faire le bilan de ce week-end.
- Concernant la réhabilitation du bâtiment, Monsieur le Maire précise que l'agence Bientôt en charge de la maîtrise d'œuvre a présenté l'étude de projet (PRO) lors d'une réunion ce vendredi 17 avril.
La validation du PRO sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur Julien BLANCHET informe :

- En l'absence de Madame Soizic BLOT, lecture d'un texte présentant la commission solidarité :
« La commission solidarité a pour objectif de réfléchir et de proposer des actions visant à renforcer le lien social au sein de la commune et à accompagner les habitants à chaque étape de leur vie. Elle s'inscrit dans une démarche de travail partenarial, notamment en lien avec le CCAS et les acteurs locaux.
À ce stade, plusieurs pistes de travail ont été évoquées. Elles concernent notamment le bien-être des seniors, avec des réflexions autour du maintien du lien social et des actions en lien avec les services d'aide aux personnes âgées. Des initiatives favorisant les échanges intergénérationnels pourraient également être envisagées, en partenariat avec l'EHPAD.
La commission étudie par ailleurs la possibilité de proposer des actions de prévention, telles que des ateliers thématiques avec des partenaires extérieurs, par exemple autour des risques domestiques.
Des réflexions sont aussi en cours concernant la petite enfance, avec l'idée d'organiser des temps d'échange avec les assistantes maternelles et de travailler en lien avec le Relais Petite Enfance afin de mieux cerner les besoins du territoire.
D'autres pistes sont à l'étude, comme la promotion de la mutuelle solidaire communale, ou encore le développement d'actions permettant aux seniors d'accéder à des offres de vacances.
La commission organise l'opération « argent de poche » pour les jeunes, essaye de trouver des encadrants bénévoles, et en fait la promotion dans les outils de communications de la commune.
Elle contribue à la mise en place d'un moment convivial ouvert à l'ensemble des habitants à l'occasion des fêtes de fin d'année.

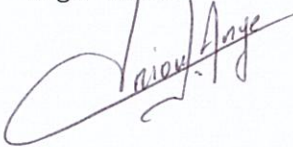
Enfin, la commission souhaite réfléchir à des initiatives favorisant l'engagement citoyen et la convivialité, telles que la création d'un groupe de bénévoles pour participer à l'embellissement de la commune (notamment lors des fêtes de Noël et de Pâques), l'organisation d'une journée du bénévolat. L'ensemble de ces propositions reste à affiner et à prioriser dans les prochains mois, avec pour objectif de construire des actions concrètes, adaptées aux besoins des habitants et aux capacités de la commune. La commission a également vocation à être ouverte aux concitoyens souhaitant s'y investir. Dans ce cadre, Philippe Malard et Gwen Colin ont souhaiter rejoindre la démarche, et il est envisagé d'accueillir également deux autres personnes afin d'élargir encore la participation citoyenne ».

Pour Madame Audrey HIROU-ROBERT, l'embellissement de la commune doit se faire tout au long de l'année, et non seulement à des moments particuliers, avec la participation de la population dans le fleurissement- village fleurie.

Madame Dalila JAZUEL demande si les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été nommés, Monsieur le Maire précise que l'arrêté a été signé avec la composition des membres.

La séance étant terminée, elle a été levée à 21H35.

Le Maire
Ange PRIOUL



Secrétaire de séance
Maëlys BARBIER



